



Concours des miels

Finistère 2025



Règlement

Ce règlement entre en vigueur en 2025. Il annule et remplace les précédents règlements émis.

L'Abeille Finistérienne organise un concours des miels du Finistère dont les modalités de participation sont définies par le règlement suivant.

Article 1

Le concours des miels du Finistère est organisé dans la salle face à la chapelle Saint-Sébastien à Saint-Ségal.

L'édition 2025 se déroulera le Samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h.

Le concours est ouvert aux membres de l'Abeille Finistérienne, ainsi qu'à titre individuel aux apiculteurs non adhérents.

Article 2

La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au 31 octobre 2025. Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.

Les échantillons sont à remettre aux membres du conseil d'administration qui sont :

Nom	Adresse	Téléphone
Gilbert MORIZUR	24 rue Jean Piaget 29200 BREST	06.67.94.97.38
Jean-Luc HASCOET	Lamharo Izella 29150 CAST	06.70.27.09.25
Laurent LE ROUX	5 rue de Rohan 29800 LA FOREST LANDERNEAU	06 75 21 73 68
Véronick PERTOLDI	6 impasse de Menez Kerivoas 29490 GUIPAVAS	06 61 93 96 22
Aurore LANDRIEUX	11 rue du Docteur Mazé 29450 SIZUN	07.50.26.16.46
Fabien TROADEC	3 les Genêts 29800 TREMAOUEZAN	06.30.50.02.32
Alexandre MORIZUR	11 rue du Docteur Mazé 29450 SIZUN	06.87.38.16.15
Joël BRIGANT	7 rue du Séquer 29120 PONT L'ABBE	07.86.90.01.54
Norbert BOURGEOIS	5 Lann Kerouac 29140 ROSPORDEN	06.69.62.73.24
David MONFORT	3lot. Pennandreff, Route De Châteaulin 29160 CROZON	06 59 06 79 15

Chaque échantillon est représenté par 1 pot à miel en verre de 250 grammes récolté exclusivement sur le territoire du Finistère, dans l'année 2025. Les pots sont obligatoirement accompagnés du bulletin d'inscription dûment complété.

Article 3

Les miels sont classés en 5 catégories :

- Miel de sarrasin
- Miel polyfloral foncé
- Miel polyfloral clair
- Miel de printemps
- Autres

La catégorie du miel est précisée sur le bulletin d'inscription par l'apiculteur en fonction des caractéristiques de son produit.

Article 4

Lors du concours, les miels sont présentés en pots de façon anonyme. Pour cela, un code est à apposer sur le pot de miel. Le code est composé de vos initiales, suivies de votre numéro d'apiculteur.

Le jury est chargé d'apprécier les caractéristiques sensorielles des miels. Il est composé de 10 à 15 apiculteurs désignés par le comité d'organisation.

La fonction de juré est bénévole. Un président désigné au préalable, est chargé de centraliser les résultats. Chaque dégustateur doit « juger en son âme et conscience », sans préjugé et de façon indépendante. Il remplit une fiche de dégustation pour chaque miel et attribue une note sur 20. Après centralisation des résultats, le jury attribue les médailles d'or, d'argent ou de bronze sous la responsabilité du président.

Article 5

Notation des miels :

L'analyse organoleptique des miels est basée sur 4 critères :

- Aspect visuel : 3 points
- Aspect olfactif : 2 points
- Aspect gustatif : 12 points
- Texture : 3 points

Chaque critère est évalué sur une base de points précisés sur la fiche de notation. L'addition des points permettra d'obtenir une note sur 20. Une moyenne des notes des différents membres du jury sera ensuite réalisée pour obtenir la note finale.

La liste officielle des lauréats est annoncée verbalement à l'issue de la dégustation. Elle ne devient officielle qu'à la publication des résultats sur le site de l'Abeille Finistérienne : www.abeille-finisterienne.fr

Les diplômes seront ensuite expédiés par courrier au lauréat **au nom** et à **l'adresse** inscrite sur le bulletin d'inscription du concours.

Article 6

Résultats du concours des miels :

A l'issue du concours, chaque miel se verra attribué une notation en nombre d'abeilles, de 1 à 5. **Aucun commentaire spécifique ne sera diffusé.**

Les notes que vous avez obtenu lors du concours ne vous seront pas communiquées. Cependant un classement de votre miel vous sera proposé et défini comme suit :

- 1 abeille : moyenne inférieure à 9.99
- 2 abeilles : moyenne comprise entre 10 et 11.99
- 3 abeilles : moyenne comprise entre 12 et 13.99
- 4 abeilles : moyenne comprise entre 14 et 15.99
- 5 abeilles : moyenne supérieure à 16

Article 7

Les lauréats peuvent faire mention de leur médaille sur les pots contenant les miels primés. Les vignettes apposées seront à la charge du lauréat. Les médailles porteront la mention « Concours des miels Finistère 2025 ». Les médailles autocollantes ne pourront être utilisées au-delà de deux ans postérieurement à la tenue du concours.

Le conseil d'administration de l'Abeille Finistérienne se réserve le droit de vérifier la conformité de l'utilisation des médailles.

Article 8

La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Gilbert MORIZUR
Président de l'Abeille Finistérienne

